

Europe, pôle alternatif ou panier de crabes ? - R. Canfin - 15 mai 2007

Quelle Europe fête-t-on cette année (25 mars), avec les cinquante ans du Traité de Rome de 1957 ? Le discours officiel évoque régulièrement la paix, la démocratie, un projet de constitution qui amènerait des avancées politiques, etc.

Le traité de la CECA (Communauté économique du Charbon et de l'Acier) en 1951 précise que les conditions sont réunies en Europe, à l'heure de la reconstruction, pour « substituer aux rivalités séculaires (entre nations) une fusion de leurs intérêts essentiels » et pour « jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé ». Il y a là une véritable volonté politique, en Europe de l'ouest (6 pays fondateurs), de sauvegarder la paix retrouvée et pour y arriver, l'idée géniale de gérer en commun les marchés du charbon et de l'acier au moyen d'une véritable institution communautaire, propre aux six pays signataires. C'est une première étape « supranationale » d'intégration européenne.

La deuxième étape échoue en 1954, à cause de divergences politiques : la Communauté Européenne de Défense (C.E.D. = armée européenne commune) ne parvient pas à voir le jour. A la même époque, c'est aussi l'échec d'un réel projet de Communauté Politique qui avait conduit à la rédaction d'un projet de Constitution Politique Européenne (référence : J-M Dehousse) qui mériterait au moins d'être relu et dépolvé.

Aussi, en 1957, on réoriente le tir avec le Traité de Rome : se centrer sur l'économie, créer le « Marché commun ». On instaure la libre circulation des marchandises (via la baisse progressive des droits de douane et des quotas et l'application d'un tarif extérieur commun), ainsi que la libre circulation des capitaux, des personnes et des services. Les partisans de « l'harmonisation sociale » ne font pas le poids : on se contente donc de s'occuper du seul « marché » : déficit social ! Et l'on fait confiance aux vertus auto-régulatrices que les économistes lui prêtent : en ce sens, ce traité possède une connotation libérale certaine. Même, si à l'époque, les différents états pratiquent encore dans leurs économies, un interventionnisme régulateur de bon aloi de type keynésien.

Projet d'une élite, « l'œuvre d'une minorité sachant ce qu'elle voulait » (P-H Spaak), ce traité, ainsi que ceux qui suivirent) souffre de cruels déficits : déficit démocratique, déficit de mise en perspective des enjeux, déficit de débat, déficit d'appropriation citoyenne et collective du projet européen. Que ne nous sommes-nous pas plus intéressés à ce projet ! le faire nôtre ! en débattre ! créer le rapport de force indispensable qui aurait permis de fixer et d'imposer les objectifs politiques et sociaux à atteindre ! Non ! Nous étions trop entraînés dans cette frénésie des « trente glorieuses » : l'accès à la consommation pour le plus grand nombre - pour le plaisir et non plus exclusivement la nécessité - , un avenir toujours meilleur (pour nous, Européens de l'Ouest, en tout cas) et surtout la crainte de remise en cause d'un quelconque avantage catégoriel acquis, alors que certains auraient bien mérités de l'être... déficit syndical, déficit de clairvoyance, déficit de solidarité, déficit d'anticipation, déficit d'audace politique.

Pour ce qui est des marchandises, dans les années suivantes, les Etats signataires jouèrent le jeu tant bien que mal. Lorsque des dérives apparaissaient (normes-prétextes, défense des produits nationaux, régulation des importations...), la Cour

de Justice européenne intervenait : elle édicta un arrêt fondamental qui stipule que si un produit peut être vendu dans un état membre, il peut l'être dans tous : le PRINCIPE DU PAYS d'ORIGINE était né pour les marchandises !

Par la suite, en toute logique, la Commission élaborait des centaines de directives d'harmonisation par le haut des normes de qualité et de production.

Au niveau politique, notons les profondes divergences entre les pays membres, qui s'accroissent encore davantage après l'adhésion en 1972 de la Grande-Bretagne, laquelle chacun sait, a toujours été - et est encore - plus atlantiste qu'européenne, plus nationale que supranationale, et plus libérale que sociale, particulièrement à l'époque de Mme Thatcher... Chaque sommet européen donnait naissance à des compromis au forceps : « marathons » sur les politiques agricole commune, ou commerciale commune, ou des transports... déficit de projet politique commun à long terme.

Une politique étrangère commune quasi-inexistante, des approches politiques nationales divergentes et à court terme, la défense des prés-carrés et intérêts nationaux respectifs, eurent pour résultat des participations en ordre dispersé dans les grands cénacles mondiaux (ONU, FMI, BM, ...) dans lesquels les USA s'imposèrent sans cesse grâce à leurs droits de veto ou leurs droits de vote lourdement pondérés par rapport à nos votes européens désunis qui ne faisaient pas le poids : déficit de poids dans les décisions internationales, déficit de projets innovants pour le développement du monde... , déficit de contre-pensée économique face à l'idéologie ultra-libérale de l'O.M.C à laquelle (sur quelle base ? et avec quelle légitimité démocratique ?) l'Europe (même socialiste !) n'a cessé de contribuer largement !

Malgré ces difficultés, pour ce qui est de l'intégration des nouveaux pays entrants dans le Marché Commun, dans les années 80, les « fonds structurels » et les « fonds de cohésion » mis en place à cette époque, permirent la mise en œuvre de politiques publiques européennes d'intégration économique.

Les traités de 1986 (dit « Acte Unique ») et de 1992 (dit « de Maastricht ») créèrent un nouveau recentrage des politiques européennes d'intégration : le « marché commun » qui était en quelque sorte une cohabitation de plus en plus réglementée de marchés nationaux tendant de plus en plus les uns vers les autres se transforme en un marché européen unique avec ouverture totale à la concurrence comme simple principe de construction !

Le droit à la concurrence devient alors la base juridique qui permet de déréglementer les grands services publics de réseau (télécommunications, énergie, rail, activités postales) ; l'article 90 du Traité de Rome le prévoyait déjà mais n'avait jamais été utilisé durant les trente premières années de son existence (depuis 1957).

Cette volonté de construire le marché européen unifié s'accompagne encore d'une certaine volonté d'homogénéiser de manière coordonnée l'espace européen (fonds européens, directives d'harmonisation dont on peut discuter le contenu, mais visant à égaliser les conditions de concurrence) en combattant les différenciations entre pays. Il s'agit d'une libéralisation tous azimuts . Sauf sur deux points essentiels : le fiscal et le social ! Nous sommes 15 pays en concurrence sociale et fiscale. Et toujours pas de politique européenne commune ... Que de temps perdu, que d'opportunités manquées déjà sur le plan de la mondialisation ... L'Europe qui pourrait si facilement devenir le « pôle alternatif » que beaucoup attendent, en Europe et dans le monde ! Et pour l'instant, plutôt panier de crabes ...

Aux alentours de 2000, nouvelle orientation , et facteur aggravant : l'élargissement programmé pour 2004 de l'Union européenne à 10 nouveaux pays (de l'Europe de l'Est, cette fois). Au nom d'une vision mythique de réunification de l'Europe (qui ne se fera qu'au niveau du marché unique, avec ouverture totale à la concurrence), on abandonne l'idée d'approfondissement de l'intégration avec la construction de l'Europe politique et avec les harmonisations fiscales et sociales. Au profit de l'élargissement (sans fin ?) , sans grand débat, et sans consultation des peuples...

La grande hétérogénéité des états-membres rend l'harmonisation vers le haut – pourtant indispensable- plus difficile encore. Les critères de convergence budgétaire du Traité de Maastricht réduisent considérablement les possibilités de manœuvre. Il faudrait aussi augmenter sérieusement le budget européen. Cela supposerait par ailleurs la création d'une fiscalité européenne, notamment sur le capital et toutes les plus-values spéculatives, mesure refusée par les différents gouvernements. Et un projet politique global commun, à 27, lequel est inexistant pour ne pas dire malheureusement impossible tant les différences contradictoires entre les 27 ont d'effets centrifuges ; d'autant que nombre d'entre eux, sous influence atlantiste et plus ou moins forcée des USA font passer les vues et les intérêts de ces derniers avant la construction et l'intégration politiques européennes.

Donc, c'est la concurrence entre les états et les peuples qui fera tourner la machine. Mais dans un cadre commun coercitif et totalement dérégulateur : la généralisation du PRINCIPE DU PAYS d'ORIGINE, y compris pour les services (cfr. la directive Bolkestein) !

Pour remarque, cette directive - même quelque peu remaniée suite au rapport de force qu'avaient réussi à établir la réaction citoyenne de 2005 et le « non » au projet de Traité constitutionnel européen (T.C.E.) - confirme malheureusement sa logique de départ destructrice du social existant, des droits du travail nationaux et des Services publics.

C'est d'ailleurs ce qu'a voulu le Conseil européen, à Lisbonne, en 2000, avec sa stratégie pour que l'Europe devienne en 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Rien que cela ! Ce « processus de Lisbonne », n'a jamais fait l'objet d'un quelconque débat démocratique, que ce soit au niveau du Parlement européen ou celui des parlements nationaux !!! Et c'est lui qui initie des directives actuelles aussi importantes que Bolkestein, ou celles concernant le vieillissement : déficit démocratique absolu !

Quant au Traité Constitutionnel européen , il personnifie -dans une présentation « relookée » de tous les traités- toutes ces pratiques, tous ces déficits, avec le facteur aggravant qu'il sera pratiquement non révisable (il faudrait l'unanimité bien improbable du Conseil des représentants des 27 pays, PLUS la ratification par chacun des 27 états membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ; en bref, une double-unanimité, à vingt-sept !). Aveuglement absolu ! Y a-t-il encore en Europe une volonté politique commune d'intégration autre que le seul marché unique ? Et une volonté politique de mettre fin à tous ces déficits ? Pour faire de l'Europe un vrai « pôle alternatif » ? ou bien ... Europe ..., panier de crabes ?

A moins que l'Europe qu'on nous construit ne doive simplement être qu'un nouvel outil actif au service du capitalisme triomphant ...

R. Canfin 15 mai 2007